



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**DOSSIER
DE PRESSE**

DISCRIMINATIONS : UN ENJEU MAJEUR DE SANTE PUBLIQUE

17 mai 2021

Contacts presse

Santé publique France - presse@santepubliquefrance.fr

Vanessa Lemoine : 01 55 12 53 36 - Cynthia Bessarion : 01 71 80 15 66

Stéphanie Champion : 01 41 79 67 48 – Marie Delibéros : 01 41 79 69 61 – Charlène Charbuy : 01 41 79 68 64



Cabinet de la ministre déléguée chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances

Tél : 01 42 75 62 75

Mél : presse-efh@pm.gouv.fr

Table des matières

Introduction.....	3
Un plan national d'actions piloté par la DILCRAH	5
Les discriminations, déterminant majeur de santé souvent sous-estimé.....	6
Que sait-on aujourd'hui de l'impact des discriminations sur la santé des personnes LGBT ?	6
Les attitudes discriminatoires et violentes à l'encontre des personnes LGBT persistent dans les différents lieux de vie	6
Des répercussions délétères et durables sur la santé des personnes qui en sont victimes	7
Interview croisée	9
La campagne « Face à l'intolérance, à nous de faire la différence »	11
Un dispositif complet qui rassemble	11
« Face à l'intolérance, à nous de faire la différence », une campagne positive et inclusive	11
Un hymne à l'amour, source d'inspiration de la campagne.....	11
Une mise en image tout en délicatesse signée de la réalisatrice Lucy Luscombe	12
Podcasts avec d'authentiques témoignages sur les réseaux sociaux et affichage dans les lieux publics.	12
Des actions partenariales	13
Les candidats de The Voice s'impliquent dans la campagne : showcase et interviews	13
Des partenariats noués dans tous les secteurs	14
Questionsexualité.fr, pour (re)faire connaissance avec la sexualité.....	15
Une ressource juridique contre les discriminations.....	16



La reconnaissance des droits et l'accès à l'égalité réelle des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles et transgenres est un long combat. La dépénalisation de l'homosexualité en 1982, l'adoption du PACS en 1999 ou encore l'ouverture du mariage et de l'adoption aux couples de personnes de même sexe en 2013 constituent autant d'étapes emblématiques qui ont jalonné son histoire. Ces avancées n'ont pas seulement été obtenues, elles ont été conquises de haute lutte.

En toile de fond, il s'est agi de consolider notre démocratie, **de la rendre plus juste et plus égalitaire.** Néanmoins, les progrès que nous avons réalisés ne doivent pas nous éblouir. Le quotidien des personnes LGBT+ demeure bien souvent imparfait, empreint de discriminations, de marginalisation voire de violences et d'invisibilisation. Les LGBTphobies, dans toutes leurs dimensions, restent ainsi monnaie courante. Ce faisant, cette situation appelle à une vigilance constante des pouvoirs publics et, plus largement, à une mobilisation forte et accrue de toute notre société. Parce que les droits fondamentaux ne se divisent pas et ne se hiérarchisent pas, l'orientation sexuelle ou l'identité de genre ne doivent pas constituer des sources de discriminations.

C'est dans ce contexte que s'inscrit la campagne « Face à l'intolérance : à nous de faire la différence » réalisée par Santé Publique France, en lien avec la DILCRAH. Première mesure du Plan national d'actions pour l'égalité des droits, contre la haine et les discriminations anti-LGBT+ 2020-2023 que j'ai lancé le 14 octobre 2020, **cette campagne de communication grand public a vocation à déconstruire les préjugés**, encore profondément enracinés dans notre société, et **à bâtir une société plus inclusive, où chacun est respecté quels que soient son orientation sexuelle ou son identité de genre.** Avec Olivier Veran, ministre des Solidarités et de la Santé, une conviction forte nous anime : il ne peut y avoir d'égalité à géométrie variable face à la santé dans notre pays.

Ce combat pour l'égalité réelle et contre les LGBTphobies nous concerne tous.

Elisabeth Moreno

Ministre déléguée chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes,
de la Diversité et de l'Égalité des chances

Introduction



La France est l'un des pays européens où la conviction de l'existence des discriminations est la plus répandue et les Français sont nombreux à les dénoncer. Malgré cela, elles demeurent nombreuses et, qu'elles portent sur l'âge, le sexe, l'origine, le statut social, l'orientation sexuelle, l'identité de genre ou encore la religion, elles conduisent à **des inégalités de traitement avec un impact sur la santé mentale et physique des personnes qui en sont victimes**. En termes de santé publique, elles représentent **un enjeu prioritaire**.

Depuis le début des années 1980, en France, les droits pour les personnes lesbiennes, gay, bisexuel.le.s et transgenres (LGBT) ont évolué vers plus d'égalité. Ces avancées en termes de droits se sont accompagnées d'une plus grande acceptation sociale de l'homosexualité. Pourtant, bien que la société française semble plus tolérante que par le passé à l'égard des homosexuel.le.s, **les sexualités homo-bisexuelles restent stigmatisées** dans différents segments de la population et **les attitudes discriminatoires à l'encontre des personnes LGB ne diminuent pas**. Elles semblent encore plus importantes envers les personnes transgenres.

Ces discriminations et violences sont vécues en de nombreuses circonstances : le premier lieu de traitements inégalitaires est le milieu scolaire (lycées, universités) suivi par le milieu du travail. Ces situations ont des **répercussions délétères et durables sur la santé physique et mentale des personnes** en termes de troubles psychologiques et identitaires, de consommations de substances psychoactives, de santé sexuelle dégradée, de difficultés de dialogue avec les professionnels de santé et de renoncements aux soins.

Aujourd'hui la mobilisation des pouvoirs publics contre les discriminations est forte. Cette volonté se concrétise dans le Plan national d'actions pour l'égalité des droits, contre la haine et les discriminations anti LGBT+, lancé en octobre 2020 par la Délégation Interministérielle à la Lutte Contre le Racisme, l'Antisémitisme et la Haine anti-LGBT (DILCRAH), qui structure la politique nationale de lutte contre les LGBT-phobies. **Le premier axe de ce plan prévoit une campagne de communication grand public contre les discriminations et la haine anti-LGBT, menée par Santé publique France**.

Pilotée par l'unité santé sexuelle de la direction de la prévention et de la promotion de la santé, cette campagne est lancée aujourd'hui officiellement à l'occasion de la Journée internationale contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie. Elle constitue le premier temps fort d'un dispositif qui se déploie sur plusieurs mois et sur tous les canaux : TV, VOL, affichage, print, digital, site et partenariats....

Parce que les conséquences des discriminations sur la santé sont lourdes et préjudiciables pour l'ensemble de la société, il est primordial que nous soyons tous mobilisés : **« Face à l'intolérance, à nous de faire la différence »**.

Pr Geneviève Chêne
Directrice générale de Santé publique France

Un plan national d'actions piloté par la DILCRAH

Le Plan national d'actions pour l'égalité, contre la haine et les discriminations anti-LGBT 2020-2023 a été lancé le 14 octobre 2020 par Élisabeth MORENO, ministre déléguée auprès du Premier ministre chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances. Doté de 42 actions concrètes, le nouveau plan national d'actions du Gouvernement repose sur quatre axes : la reconnaissance des droits des personnes LGBT+ ; le renforcement de leur accès aux droits ; la lutte contre la haine anti-LGBT+ et l'amélioration de la vie quotidienne des personnes LGBT+.

La mise en œuvre du premier axe de ce plan « *Agir ensemble en faveur de l'égalité des droits et contre les discriminations sur l'ensemble du territoire* », débute par **une première action de communication à destination du grand public visant à favoriser une meilleure acceptation des minorités sexuelles au sein de la société**. La réalisation de cette campagne a été confiée à Santé publique France.



Interview de Sophie Elizeon, déléguée interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT

Quels sont les principaux axes de ce plan ?

Le plan comporte quatre axes principaux : reconnaître les droits des personnes LGBT. Par exemple l'ouverture de la PMA à toutes les femmes. Permettre l'accès aux droits des personnes LGBT+, notamment pour les personnes séropositives. Lutter contre la haine anti-LGBT+ et pour la fraternité. Par exemple par le développement d'un réseau de référents spécialisés ou de service d'accueil « police/gendarmerie » sur le modèle de ce qui est expérimenté à Paris, Marseille et Bordeaux et par la formation. Améliorer la vie quotidienne des personnes LGBT+, via l'adaptation des formulaires administratifs.

En quoi la santé est-elle un enjeu dans la lutte pour l'égalité des droits des personnes LGBT+ ?

La santé est un enjeu essentiel dans la lutte contre les discriminations à double titre. 18% des personnes LGBT+ françaises déclarent avoir subi une discrimination dans leur accès à la santé dans les 12 derniers mois, et ce chiffre monte à 36% pour les personnes trans (étude de l'Agence européenne des droits fondamentaux, 2020). Ces discriminations entraînent une mauvaise prise en charge des patients LGBT+ et découragent les victimes, qui ont moins recours aux consultations médicales. Ce non recours constitue une rupture d'égalité.

Ainsi, les personnes LGBT+ sont davantage exposées aux problèmes de santé. Par ailleurs, elles se suicident par exemple 4 fois plus que la population générale (INPES, 2014). Les enjeux en termes de santé mentale, de lutte contre les addictions, de réduction des IST mais aussi de prévention sont démultipliés au sein de la population LGBT+.

Le ministère des solidarités et de la santé est un acteur majeur du plan national d'actions contre la haine anti-LGBT+.

Comment la campagne « Face à l'intolérance, à nous de faire la différence » s'inscrit-elle dans votre plan ?

Cette campagne de communication gouvernementale est la première mesure du plan ! La lutte contre la haine anti-LGBT+ passe par des actions de visibilité et de sensibilisation du grand public. La DILCRAH soutient depuis plusieurs années des campagnes de communication associatives et le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports a déjà diffusé la campagne « ça suffit ! » au sein des établissements scolaires en 2019. La campagne « Face à l'intolérance, à nous de faire la différence » est une première par son ampleur et son caractère interministériel. Elle envoie non seulement un message fort de soutien de l'Etat aux citoyennes et citoyens LGBT+, mais surtout elle mobilise l'ensemble de la population face à la haine. La fraternité est notre affaire à toutes et tous.

Les discriminations, déterminant majeur de santé souvent sous-estimé

En France, si l'état de santé de la population est plutôt bon, il est aussi marqué par des inégalités dès l'enfance qui se maintiennent le plus souvent tout au long de la vie. Ces inégalités résultent de différents déterminants (économique, sociaux, environnementaux, territoriaux...) qui interagissent et se cumulent. Pour Santé publique France, lutter contre ces inégalités a toujours été un enjeu majeur, et l'est d'autant plus aujourd'hui que l'épidémie de COVID-19 les a creusées. Les discriminations, les stigmatisations, les violences subies font partie de ces déterminants qui ont des répercussions sur la santé. Les enquêtes menées auprès des personnes LGBT, encore très exposées, permettent de mieux comprendre leurs conséquences sur la santé.

Que sait-on aujourd'hui de l'impact des discriminations sur la santé des personnes LGBT ?

Santé publique France dresse un **panorama des impacts des discriminations sur la santé à partir d'une synthèse de la littérature** complétée par la publication d'un **BEH thématique traitant spécifiquement des liens entre discriminations et santé mentale**. D'après ces travaux, le constat est sans appel. Malgré les progrès dans la reconnaissance des droits, les attitudes discriminatoires et violentes à l'encontre des personnes LGBT persistent. L'analyse de la littérature montre que les discriminations affectent la santé des personnes qui les subissent de manière globale, avec des répercussions visibles sur la santé mentale, physique et sur leurs comportements de santé.

Les attitudes discriminatoires et violentes à l'encontre des personnes LGBT persistent dans les différents lieux de vie

Depuis les années 80 la lutte pour l'égalité des droits des personnes LGBT a connu des avancées : la dépénalisation de l'homosexualité et le retrait de l'homosexualité des maladies mentales en 1981, la pénalisation des propos haineux et discriminatoires en raison de l'orientation sexuelle en 2004 et de l'identité de genre en 2016, l'ouverture du mariage et de l'adoption aux couples de même sexe en 2013. **Si les avancées légales existent, la réalité peut être bien différente et les discriminations et violences à l'encontre des LGBT perdurent.**

En 2019, 35 % des personnes LGBT ont fait l'expérience d'au moins une forme de discriminations au cours de leur vie en raison de leur orientation sexuelle ou identité de genre¹. Les lesbiennes, les gays et les bisexuel-le-s sont 2 à 3 fois plus souvent exposé-e-s à des violences psychologiques, verbales, physiques ou sexuelles que les personnes hétérosexuelles² ; le phénomène est encore plus fréquent pour les personnes trans.

Le premier lieu de traitements inégalitaires est l'école (lycée, universités) suivi par le milieu du travail pour lequel elles sont bien documentées³.

Selon l'Enquête Rapport au Sexe (ERAS) 2019⁴, 28% des homosexuels masculins avaient subi des injures ou des agressions liées à leur orientation sexuelle au cours des douze derniers mois : **20% en avaient été victimes**

¹ Panorama de la société 2019 : les indicateurs sociaux de l'OCDE. Chapitre 1. Le défi LGBT : comment améliorer l'intégration des minorités sexuelles et de genre ? OCDE, 2019. <https://www.oecd.org/fr/els/soc/SaG2019-chapitre1-Eclairage-LGBT.pdf>

² Enquête Virage réalisée en 2015

³ Baromètre du Défenseur des droits et de l'Organisation internationale du travail (OIT)

⁴ L'Enquête rapport au sexe (ERAS) 2019 est une enquête en ligne transversale anonyme, auto-administrée, basée sur le volontariat et sans incitation financière qui s'adresse spécifiquement aux hommes qui ont des rapports sexuels avec d'autres hommes (HSH). Elle a été menée du 16 février au 31 mars 2019 sur 24 308 hommes sous la responsabilité scientifique de Santé publique France, avec le soutien de France Recherche Nord & Sud Sida-HIV Hépatites (ANRS).

dans un lieu public, 10% sur leur lieu de travail ou d'études et 9% au sein de leur famille. Par ailleurs, la **sphère familiale** était le théâtre d'actes homophobes **pour plus de 14% des répondants de moins de 25 ans.**

L'**espace public** est un lieu d'exposition majeure aux violences notamment pour les femmes. Les expériences de discrimination sont également fréquentes **lors de la recherche d'un logement** (17% des gays ; 29% des lesbiennes) **ou dans le milieu médical** (17% des gays ; 20% des lesbiennes). **La moitié des personnes transgenres ont, quant à elles, subi des actes transphobes dans l'espace public, un tiers au travail et près de 30% dans la sphère familiale.**

1^{er} confinement : les HSH jeunes et en situation précaire davantage victimes de violences familiales

L'édition spéciale « COVID-19 » de l'Enquête Rapport au Sexe (ERAS) a permis d'estimer les violences familiales subies par les hommes qui ont des rapports sexuels avec d'autres hommes (HSH) vivant dans leur famille durant cette période et de décrire les caractéristiques des victimes et les conséquences sur leur état de santé.

- un **niveau élevé des violences subies** : plus d'un tiers d'entre eux déclarait des violences familiales, verbales d'ordre psychologique.
- des **victimes jeunes** (moins de 20 ans) ou en **situation socioéconomique précaire**
- un **score d'anxiété sévère** chez un tiers des personnes évoluant dans cet environnement hostile, pouvant **entraîner d'autres vulnérabilités de santé.**

Article du BEH : [Violences familiales subies par les hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes lors du premier confinement lié à l'épidémie de la Covid-19, Annie Velter \(Santé publique France\)](#)

Des répercussions délétères et durables sur la santé des personnes qui en sont victimes

- **Un déterminant clef de leur état de santé mentale**

Les données du Baromètre Santé publique France 2017, publié dans le BEH « *Stigmatisation des minorités sexuelles : un déterminant clef de leur état de santé* », mettent en évidence **une santé mentale plus dégradée** chez les lesbiennes/gays et les bisexuels (LGB) que chez les hétérosexuels avec deux fois plus d'épisodes dépressifs caractérisés (EDC), de symptôme dépressifs actuels et de pensées suicidaires et trois fois plus de tentatives de suicide au cours des 12 derniers mois. **Un quart du sur-risque** d'avoir des symptômes dépressifs actuels chez les personnes LGB **s'explique par le fait d'avoir subi des violences** au cours des 12 derniers mois.

Les données sur la population trans vont dans le même sens : plus de la moitié (56%) des personnes interrogées via les réseaux sociaux en 2014 déclarait avoir fait une dépression suite à des actes transphobes et 18% une tentative de suicide.

Il n'est pas nécessaire de subir des violences physiques ou verbales pour qu'une détresse psychologique apparaisse. L'enquête Virage LGBT menée de novembre 2015 à mars 2016 par l'Institut national d'études démographiques (Ined) auprès de 2 495 et 721 femmes cisgenres lesbiennes et bisexuelles a permis de **montrer que c'est bien la non acceptation par la sphère familiale de l'homo-bisexualité qui contribue à altérer l'état de santé mentale de ces femmes.**

- **Des consommations plus excessives de substances psychoactives**

La consommation de produits psychoactifs semble être plus importante parmi les personnes homosexuelles et transgenres qu'en population générale. Chez les HSH, la consommation d'alcool sur les 12 derniers mois apparaît **plus occasionnelle mais plus excessive**. Les niveaux de consommation de substances psychoactives des HSH sont plus élevés que ceux des hommes en population générale (47 % vs 12 %)⁵. La consommation de substances en contexte sexuel (chemsex) les expose aux risques liés à l'injection (hépatite C et VIH) et comporte un risque fort de complications voire de surdose. Par ailleurs, une consommation plus importante de tabac et d'alcool ainsi que pour les autres drogues étaient observées chez les femmes lesbiennes⁶ et les personnes trans⁷.

- **Des indicateurs de santé sexuelles dégradés**

Les IST, dont le VIH, touchent davantage les HSH : 43 % des découvertes de séropositivité déclarées entre janvier 2019 et septembre 2020 et respectivement 79 % et 74 % des diagnostics de syphilis récente et de gonococcie en 2019⁸. Les femmes aux pratiques homosexuelles déclaraient un plus grand nombre de partenaires et **une prévalence plus élevée d'IST** que les femmes qui n'avaient eu que des partenaires masculins⁹. Les personnes transgenres contaminées par rapports sexuels ont représenté 2% des découvertes de séropositivité entre janvier 2019 et septembre 2020. **Ce pourcentage traduit mal la prévalence du VIH dans ce groupe, faute d'étude spécifique sur cette population**⁸.

- **Un dialogue difficile avec les professionnels de santé pouvant aller jusqu'au renoncement aux soins**

Autre conséquence importante des discriminations, **la question de l'orientation sexuelle est peu abordée en consultation de médecine générale** : une femme lesbienne sur deux (49 %) déclare n'avoir jamais parlé de son orientation sexuelle avec son médecin traitant et huit sur dix (81 %) que le médecin ne leur a jamais posé la question. Pour les hommes, ces pourcentages sont de 40 % et 79 % respectivement¹⁰. Par ailleurs, **une personne sur quatre déclarait avoir renoncé à voir un médecin au cours des 12 derniers mois de crainte d'être discriminée du fait de sa « transsexualité »**⁷.

Cette absence de communication peut avoir des conséquences car elle ne permet pas de prendre en compte les besoins spécifiques des personnes LGBT en termes de santé alors même que des recommandations existent : pour le dépistage régulier du VIH et des autres IST, les vaccinations contre l'hépatite A et B, ou encore contre l'HPV.

⁵ Enquête Presse Gay 2004

⁶ Enquête Enveff 2000

⁷ Wilson KdA, Lert F, Berdougo F, Hazera H. Transsexuel (le) s: conditions et style de vie, santé perçue et comportements sexuels. Résultats d'une enquête exploratoire par Internet, 2007. Epidemiol Infect. 2005;133:121-5.

⁸ Santé publique France - Bulletin de santé publique – Édition nationale – Décembre 2020

⁹ Enquête sur la sexualité en France de 2006

¹⁰ Jedrzejewski T. EGaLe-MG. État des lieux des difficultés rencontrées par les homosexuels face à leurs spécificités de santé en médecine générale en France. Thèse pour le diplôme d'état de Docteur en médecine. Université Paris Diderot – Paris 7, 2016.

Interview croisée

Nathalie Lydié, responsable de l'unité santé sexuelle et François Beck, directeur de la prévention et de la promotion de la santé à Santé publique France

Pourquoi s'intéresser à ce sujet ?



Nathalie Lydié : Malgré des avancées importantes en termes de reconnaissance des droits des LGBT ces dernières décennies, les attitudes discriminatoires à leur rencontre demeurent. A travers cette revue de la littérature, nous souhaitons faire un état des lieux de l'ampleur des discriminations et violences subies par les personnes lesbiennes, gays, bisexuel-le-s et trans en France et montrer l'impact de ces faits de violence sur leur santé. Il nous semblait important de bien expliciter en quoi les discriminations sont un enjeu de santé publique.



François Beck : Souvent les sujets sont traités séparément : d'un côté la mesure des phénomènes de discriminations et de violences, de l'autre le constat d'un état de santé dégradé parmi les personnes LGBT. Notre objectif était de montrer que les deux phénomènes étaient étroitement liés et que les discriminations et les violences sont un déterminant majeur de la santé. Ce lien existe quel que soit le critère de discriminations (le sexe, la couleur de peau, etc.) mais les personnes qui s'éloignent de la norme hétérosexuelle sont particulièrement concernées et se trouvent exposées à un continuum de violences tout au long de leur vie. Si cela est vrai pour les lesbiennes, les gays et les bisexuel-le-s, les personnes trans semblent être encore davantage concernées.

Qu'est-ce qu'on sait aujourd'hui de l'impact des discriminations sur la santé ?

François Beck : On sait que cet impact est important et qu'il s'inscrit dans la durée. Les personnes LGBT présentent des indicateurs de santé mentale et de santé sexuelle nettement dégradés par rapport au reste de la population. Les personnes LGBT rapportent, par exemple, plus souvent des problèmes de santé mentale qui peuvent aller de signes de détresse psychologique à des épisodes dépressifs caractérisés, voire à des tentatives de suicide. On observe également des consommations plus importantes de tabac, d'alcool ou encore d'autres substances psychoactives, en particulier parmi les hommes gays.

Nathalie Lydié : Une autre conséquence importante des discriminations est l'absence de dialogue avec les professionnels de santé. Trop souvent les personnes LGBT n'osent pas parler de leur orientation sexuelle ou identité de genre car elles ont peur de la réaction du médecin. Cela est d'autant plus net que la question n'est pas posée systématiquement. Cette absence de dialogue est dommageable si on considère que les personnes LGBT ont des besoins spécifiques en termes de santé. En se limitant à l'exemple des hommes qui ont des rapports sexuels avec d'autres hommes, de nombreuses recommandations de santé leur sont spécifiquement adressées, comme le dépistage des IST et du VIH. Comment offrir cette prise en charge spécifique si le médecin ignore tout de la vie sexuelle de son patient ? Enfin, la peur des discriminations est un frein au recours aux soins. Certaines personnes préfèrent renoncer que de prendre le risque de s'exposer à un jugement sur leur sexualité ou identité de genre. Ou alors elles cherchent un professionnel de santé identifié comme compétent et/ou « friendly », qui figure sur des listes de soignants disponibles sur internet et s'échangent sur les réseaux sociaux.

Comment agir pour faire bouger les lignes ?

Nathalie Lydié : Plusieurs niveaux d'actions sont possibles. Le premier est la mise en œuvre de politiques publiques inclusives volontaristes. Les politiques publiques visant à réduire structurellement les discriminations et les violences à l'encontre des personnes LGBT ont un impact significatif sur la santé mentale et le bien-être de ces populations. Des études américaines ont montré, par exemple, comment les initiatives en faveur du mariage homosexuel ont entraîné une baisse des tentatives de suicide chez les adolescentes et adolescents se définissant lesbiennes, gays, ou bisexuel. Pour les personnes trans, le fait que la procédure de changement d'état civil n'implique plus désormais nécessairement une intervention chirurgicale a également été une avancée importante.

François Beck : Un second axe est la création d'environnements dans lesquels les personnes LGBT peuvent s'exprimer en toute sécurité. Cela commence par le milieu scolaire qui est le premier lieu d'expérimentation des violences. L'adolescence est une période de construction ; l'accueil bienveillant des jeunes ayant des orientations sexuelles et/ou des identités de genre différentes peut largement contribuer à prévenir la survenue de troubles de santé mentale. L'obligation pour les personnes LGBT de dissimuler leur identité pour éviter d'être stigmatisées, et donc d'adopter des personnalités publique et privée distinctes les soumet à un stress important. Ce phénomène d'adaptation permanent est appelé « stress minoritaire ».

Le milieu du travail n'est pas en reste. Si on se réfère aux résultats du Baromètre du Défenseur des Droits et de l'OIT, les comportements hostiles à l'encontre des personnes LGBT y sont fréquents : une personne homosexuelle ou bisexuelle a trois fois plus de risque d'être victime de discrimination au travail qu'un individu blanc, hétérosexuel et en bonne santé. Ces constats montrent à quel point l'employeur et l'entreprise peuvent jouer un rôle moteur de la diversité et de l'inclusion LGBT+.

Nathalie Lydié : Le troisième niveau est individuel. Au travail, à l'école, dans notre cercle familial ou amical, chacun a les moyens de participer à la création d'un environnement inclusif et bienveillant pour les personnes LGBT. Accepter l'autre comme il est, quelle que soit son orientation sexuelle ou identité de genre et, le cas échéant, le soutenir, l'accompagner. C'est aussi s'interposer lorsqu'on est témoin d'un propos ou d'une violence LGBTphobe. Chacun peut montrer l'exemple et sortir du silence pour sensibiliser ses proches et faire cesser cette stigmatisation. C'est le message que porte notre campagne avec le #Jefaisladifférence.

La campagne « Face à l'intolérance, à nous de faire la différence »

Un dispositif complet qui rassemble

Cette campagne constitue l'acte 1 du Plan national d'actions pour l'égalité, contre la haine et les discriminations anti-LGBT 2020-2023. Elle s'intègre dans les axes stratégiques du programme santé sexuelle de Santé publique France qui vise à promouvoir entre autre une **santé sexuelle, pour toutes et tous, à tout âge, dans une approche globale et positive.**

Dans le cas des minorités sexuelles, les discriminations vécues ont un impact sur leur santé physique et mentale. Le poids de l'environnement social dans l'acceptabilité et la fréquence des discriminations sont tels qu'il est indispensable de travailler à une meilleure acceptation de ces populations.

*Le dispositif « grand public » que nous mettons en place vise à **diminuer les actes de discrimination liés à l'orientation sexuelle et au genre et à favoriser une meilleure acceptation des minorités sexuelles au sein de la société.** Nous le savons l'indignation face aux discriminations, bien que mobilisatrice sur le plan émotionnel, ne suffit plus à faire évoluer les représentations et les comportements.*

Nous avons choisi pour cette campagne « Face à l'intolérance, à nous de faire la différence » de montrer la diversité des sexualités et des identités de genre et de valoriser leur acceptation. En adoptant une approche positive et inclusive du sujet, nous suscitons davantage l'adhésion de tous nos publics, y compris les plus concernés.

*Lucile Bluzat, Chargée d'expertise en marketing social, Unité santé sexuelle,
Santé publique France*

Lancée à l'occasion de la Journée internationale contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie, le 17 mai, la campagne « **Face à l'intolérance, à nous de faire la différence** » se déploie sur tous les canaux avec la volonté d'aller à la rencontre de tous les Français : **TV, VOL, affichage, print, digital** avec le **#Jefaisladifférence**.

Parallèlement, Santé publique France met en ligne le site **Questionsexualité.fr** qui donne accès à une information de référence sur la sexualité. Dans cette première version du site, la page d'accueil est spécialement dédiée à la lutte contre les discriminations LGBT. Le dispositif sera complété dans les mois à venir par **l'activation de partenariats** touchant de nombreux publics et secteurs : les professionnels de santé, le milieu du travail, l'entourage familial, mais aussi des actions fortes menées par d'autres institutions dans le milieu scolaire et universitaire et le milieu du sport.

« Face à l'intolérance, à nous de faire la différence », une campagne positive et inclusive

Un hymne à l'amour, source d'inspiration de la campagne

La campagne « **Face à l'intolérance, à nous de faire la différence** » est née de la redécouverte d'une chanson intitulée « **Nous les amoureux** », interprétée par Jean-Claude Pascal. Lauréate de l'Eurovision en 1961, le succès de cette chanson est tel qu'elle devient numéro 1 des ventes en France. Bien des années plus tard son interprète confirmera le double-sens de ses paroles.

En effet, ce n'est pas une chanson d'amour comme les autres : c'est un **hymne à l'amour réprimé des couples homosexuels**.

Cinquante ans après sa sortie, la beauté de sa mélodie, de ses paroles et de son histoire est intacte. « *Nous les amoureux* » s'est imposée pour devenir le thème musical de la campagne de lutte contre les discriminations et toutes formes de LGBT-phobies.

Tout en nuances, le film, qui dure 2 minutes, raconte ainsi l'avancée de la société sur la question des sexualités plurielles et célèbre le quotidien des personnes LGBT intégrées dans une France acceptante. Un hymne à la tolérance et un encouragement à parcourir le chemin restant pour parvenir à l'acceptation totale. Il sera visible sur le site Questionsexualite.fr et la chaîne Youtube de Santé publique France.

La campagne déclinera plusieurs versions du film de durées différentes (120 secondes, 45 secondes et 20 secondes) diffusés du 17 mai au 6 juin. Le spot de 45 secondes sera diffusé la première semaine de la campagne en prime time sur les grandes chaînes de télévision et 3 spots de 20 secondes prendront le relais les semaines suivantes. Les plateformes de vidéo en ligne diffuseront les trois formats du film.

En fin de spot, un message invite les spectateurs à consulter le nouveau site Questionsexualite.fr où toutes les versions seront visibles.

Une mise en image tout en délicatesse signée de la réalisatrice Lucy Luscombe

Choisie pour son travail plein d'humanité, la réalisatrice Lucy Luscombe sait raconter des histoires et les met en scène comme personne. Ses sujets de prédilection : les questions autour de l'existence humaine, de l'identité et de la désillusion qu'elle met en image avec sensibilité.

Diplômée de la prestigieuse Université des arts de Londres *Central St Martins*, elle débute et s'essaye à l'art vidéo avec l'artiste *Lightspeed Champion* pour lequel elle s'improvise chorégraphe et maquilleuse lors d'un tournage. Depuis, elle réalise, scénarise et produit et s'est imposée comme une personne à suivre.

Son travail a remporté de nombreuses récompenses, notamment le prix Underwire's Outstanding Talent, le BFI Future Film Award, des nominations au UK Music Video Award pour sa collaboration avec John Grant, Darkstar et Tiny Carriages. Elle fait partie du top 100 des créatifs mondiaux de Dazed and Confused.

Podcasts avec des témoignages sur les réseaux sociaux et affichage dans les lieux publics

La campagne est déployée sur tous les canaux : print, affichage et digital.

Pour le digital, une série de podcasts intitulée « Et alors », a été produite pour une diffusion sur les réseaux sociaux. Ces podcasts recueillent des témoignages sans fard qui donnent à comprendre quel peut être le cheminement, plus ou moins rapide, plus ou moins compliqué, du cercle familial proche vers l'acceptation d'une personne LGBT. Véritable ressource pour les familles et les proches de personnes LGBT qui souhaitent « faire la différence », ces podcasts resteront disponibles sur le site Questionsexualite.fr

La campagne se décline également avec cinq visuels pour de l'affichage et des annonces presse quotidienne.

Les visuels de la campagne sont signés Maciek Pozoga, dont le travail est souvent identifié comme documentaire. Son intention n'est toutefois pas de relater la réalité mais de la transcender et de la grandir.

Ces visuels mettent en scène des personnes LGBT dans les bras de leurs proches symbolisant l'acceptation, la phrase d'accroche la traduisant : « Oui, mon père est gay », « Oui ma fille est lesbienne » « Oui ma petite fille est trans »,...

La campagne d'affichage sera visible sur le mobilier urbain, dans les gares et le métro. Les annonces seront visibles en presse quotidienne nationale et régionale.



Des actions partenariales

Les candidats de The Voice s'impliquent dans la campagne : showcase et interviews

A l'occasion de la sortie de la campagne, les candidats de la saison 2021 de The Voice, se mobilisent. Ils participeront à un showcase en acoustique d'une heure le lundi 17 mai à 19 h sur le thème de l'amour et des différences. Il sera diffusé en live streaming sur les comptes Facebook (2,1M d'abonnés) et Instagram (405K abonnés) de The Voice et sera également visible en replay pendant une semaine sur les réseaux sociaux de l'émission.

Le showcase animé par Nikos Aliagas réunira 11 talents qui témoigneront de ce que cette journée et cette cause signifient pour eux. Ils interpréteront plusieurs titres, qui seront également réunis sur un vinyle, dont:

- « La différence » de Lara Fabian
- « Monsieur/Madame » de Loïc Nottet
- "True colors" de Cindy Lauper
- "Born this way" de Lady Gaga
- « Comme ils disent » de Charles Aznavour
- « Je suis » de Big Flo et Oli
- "YMCA" de Village People
- « J'ai le droit » de Calogéro
- « Chanter » de Florent Pagny
- « Petit gars » de Suzanne
- "I love you" de Woodkid

La chanson « Nous les amoureux » de Jean-Claude Pascal sera interprétée par Angelo et son sens caché sera révélé au public.

Pendant le showcase, un bandeau sera diffusé à plusieurs reprises renvoyant vers le site ressources Questionssexualite.fr

Des partenariats noués dans tous les secteurs

Pour une visibilité accrue de cette campagne, Santé publique France relaie auprès de près de 400 partenaires un kit de communication composé d'outils spécifiques pour les réseaux sociaux (visuels, posts...).

Des partenariats institutionnels

Des partenariats ont été noués avec le milieu des sports, de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, le milieu agricole et celui de la justice notamment.

Le Ministère des Sports en présence de la Dilcrah dévoilera à 15h30, plusieurs campagnes spécifiques au monde sportif, dont celle de la Fédération Sportive Gaie et Lesbienne (FSGL), qui rassemble près de 50 associations sportives LGBT réparties sur l'ensemble du territoire français, et environ 6000 sportif-ve-s de tous niveaux.

Des partenariats médias

Radio France s'engage aux côtés de Santé Publique France et relatera dès le 17 mai la campagne sur l'ensemble de ses antennes. A titre d'exemple, tout au long de la journée du 17 mai, la station Le Mouv, parlera des discriminations sur son antenne : des séquences seront diffusées dans la tranche horaire 12h-13h (le screen / Le fil d'actu / Trash talk de Mouv' Actu). De 18h30 à 19h00, l'émission Débattle traitera de cette thématique.

Questionsexualité.fr, pour (re)faire connaissance avec la sexualité

Parallèlement à cette campagne, Santé publique France met en ligne une nouvelle plateforme dédiée à la sexualité de tous les Français. Questionsexualité.fr répond aux besoins des internautes de trouver des réponses aux questions qu'ils se posent en matière de sexualité.

La santé sexuelle n'est pas seulement l'absence de maladie, de dysfonctionnement ou d'infirmité mais un état de bien-être physique, émotionnel, mental et social, qui peut légitimement soulever des questions.

Comment mettre un préservatif ? Qu'est-ce qu'une IST ? Quelle est la meilleure contraception ? Ces questions jalonnent notre vie et le site Questionsexualité.fr y répond de manière sûre, sécurisée, avec des contenus objectifs et fiables. Il résout ainsi les problèmes des internautes jusqu'ici confrontés à des informations éparpillées, non vérifiées, biaisées et parfois compliquées à comprendre sur le web avec une approche positive et engageante.

A travers ce site, Santé publique France cherche à favoriser l'autonomie, la sécurité et surtout la satisfaction de tous en proposant des contenus inclusifs et loin du jugement qui abordent tous les pans de la santé sexuelle avec un langage simple et accessible et une tonalité bienveillante et accompagnante : « Connaître son corps et sa sexualité », « S'informer sur les infections et les maladies », « Choisir sa contraception », « Comprendre la conception et la grossesse », « Lutter contre les violences et discriminations ».

Cette première version du site Questionsexualite.fr, destiné à s'enrichir, complète l'écosystème digital de Santé publique France en matière de santé sexuelle (Onsexprime.fr et Sexosafe.fr).

La campagne « Face à l'intolérance, à nous de faire la différence » sera en une du site pendant toute la durée de sa diffusion, mais les nombreuses ressources pour lutter contre les discriminations liées à la sexualité ou l'identité de genre resteront définitivement disponibles sur le site.

Une ressource juridique contre les discriminations

Antidiscriminations.fr : le service de signalement et d'accompagnement des victimes du Défenseur des droits

Antidiscriminations.fr est destiné aux personnes victimes ou témoins de discriminations, quel qu'en soit le motif (orientation sexuelle, origine, handicap, etc.) et le domaine (emploi, logement, accès à un service, accès à un service, etc.). Toute personne qui pense être victime de discrimination peut ainsi appeler le 39 28 ou se rendre sur antidiscriminations.fr. Des juristes du Défenseur des droits, effectuent un premier niveau de prise en charge : écoute, réponse aux questions, première qualification juridique de la situation, explication des démarches possibles et orientation. Si la situation relève d'un de ses champs de compétence, le Défenseur des droits, autorité administrative indépendante, pourra intervenir pour rétablir la personne dans ses droits. Si la situation n'est pas du ressort de l'institution, elle oriente directement la personne vers les interlocuteurs institutionnels ou associatifs compétents.

Pour accéder au service :

- **Site** : www.antidiscriminations.fr
- **Tel** : **39 28**, prix d'un appel local, du lundi au vendredi, 9h-18h
- **Tchat** : du lundi au vendredi, 9h-18h
- **Sourds ou malentendants** : accès en langue des signes française (LSF), transcription en temps réel de la parole (TTRP) et langue française Parlée Complétée (LPC), du lundi au vendredi, 9h-18h.